



*La race à viande
facile à élever !*

EXCELLENCE
BAZADAISE

1^{er} SEMESTRE 2016

..... N° 7

Edito

LA BAZADAISE : STAR DU SIA

L'année 2016 restera gravée comme l'année de la Bazadaise. Le SIA de Paris a été intense. La race a connu une grande notoriété en étant à l'honneur cette année et a énormément été mise en avant grâce au succès de Cerise. Cet évènement a permis de mettre en place pour la première fois un concours Bazadais au salon de Paris. D'habitude, la race participait au salon avec seulement cinq animaux de présentation. Cette année, les éleveurs ont pu amener vingt-trois animaux, qui ont été très bien préparés pour participer au concours et défilier lors des présentations. Tout s'est très bien passé, surtout au niveau médiatique. La race Bazadaise a eu un gros temps fort de promotion grâce à cet évènement.

Le temps est maintenant venu de s'occuper du volet technique de la race !

NOUVELLE ORGANISATION DE L'OS

Excellence Bazadaise a **dû faire face l'an passé à une année de transition**. Face à l'absence de la technicienne, le Comité Technique a mené une réflexion pour **rattraper rapidement le retard accumulé en termes de pointage**. Bien qu'aucun d'entre vous n'ait reçu de visites donnant lieu à une prestation technique de la part de l'OS, Excellence Bazadaise s'est tout de même employé à travailler en amont pour répondre à vos besoins. L'organisme a également contribué au développement et à la communication autour de la race et à assurer l'ensemble des prestations pour tous les adhérents à l'exception du pointage.

Désormais, la nouvelle équipe (bureau et technicienne) se met en place et va répondre au plus vite à vos attentes. Le travail de réflexion du Comité Technique concernant le rattrapage des pointages aboutit et des actions vont être mises en œuvre très prochainement.



Les éleveurs Bazadais sur le podium au SIA de Paris

Les enjeux

La plus grande partie des élevages adhérents se situent dans le Sud-Ouest (principalement dans les départements de la Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, du Gers, des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne). Cependant, il y a aussi des adhérents qui se situent partout en France, plus ou moins éloignés du berceau de la race. **Le premier enjeu de l'organisme de Sélection est de rendre le meilleur service à l'ensemble des éleveurs sans faire de distinction entre les différentes régions de France**. Il faut donc que tous aient accès aux mêmes prestations que ce soit la réalisation des pointages adultes avec inscription et qualification des animaux ou l'apport de conseils techniques et génétiques. **Le Comité Technique de la race travaille actuellement pour trouver la meilleure solution qui permettrait à l'OS de gérer l'ensemble de ses missions avec des coûts maîtrisés.**

Un autre des enjeux est de renforcer la dimension collective de l'OS. Cela passe d'une part par l'approvisionnement de la station raciale (avec un minimum de sept veaux évalués par an), d'autre part par une optimisation de la communication sur la race.

Pour finir, l'OS ne manque pas à sa principale mission qui est de contribuer à développer la race. Pour cela, une commission génétique va se mettre au travail dans le but de vérifier et rénover si besoin les



objectifs de sélection. Cette tâche est à réaliser dans la perspective de mise en place du règlement zootechnique européen applicable en 2017.

Les moyens

Les enjeux pour l'OS sont importants et il doit mettre en place différents moyens pour les relever. Excellence Bazadaise peut s'appuyer sur des pistes d'amélioration qui ont déjà été identifiées. D'un côté, il faut renforcer la place des outils collectifs mis en œuvre, comme la station d'évaluation des jeunes mâles ou les pépinières de génisses. Ce sont des outils sur lesquels il va falloir retravailler pour optimiser leur utilisation. D'un autre côté, les services apportés par l'OS doivent être améliorés. L'organisme de sélection se doit d'être en mesure de les proposer à chacun, notamment au moyen de délégations de service.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2016 a pris la décision de pallier à l'absence de Bernadette en recrutant une personne pour le poste de technicien animateur, également en charge du suivi administratif de l'OS. Pour rattraper le retard en matière de pointage, Excellence Bazadaise se rapproche de différentes structures (Institut de l'Élevage, Bovins Croissance, des Entreprises de Sélection et autres Organismes de Sélection). L'OS souhaite également se constituer un réseau de techniciens motivés par la race qui puissent être répartis sur le territoire au plus près des éleveurs. Il est aussi envisagé de mener une réflexion sur un pointage jeune autour de 30 mois. Les éleveurs pourront ainsi être mieux guidés quant aux décisions à prendre sur le devenir de chaque animal.

Avancement

Marion LAPOUJADE a été embauchée début mars. Elle a obtenu son diplôme d'ingénieur agronome à Bordeaux Sciences Agro. Elle s'est jusque-là principalement occupée du volet promotion et concours de la race (SIA de Paris, Concours Inter-Régional de Tarbes et Bordeaux et le Concours National à Arzacq). Elle doit suivre prochainement une formation sur la partie pointage, mais commence d'ors et déjà à passer dans les élevages afin que vous puissiez faire sa connaissance.

En parallèle, le Comité Technique a poursuivi la réflexion sur l'organisation à mettre en place pour rattraper au plus vite le retard pris en matière de pointage. Cela passe d'abord par un zonage des adhérents et principalement des animaux à pointer par ordre de priorité. Des contacts ont été pris avec les partenaires potentiels (Bovins Croissance, Coopératives d'Insémination et Entreprise de Sélection). Il faut désormais dans les prochaines semaines rédiger la lettre de mission définissant les tâches à accomplir ainsi que les modalités tarifaires

et établir les conventions avec les différentes structures.

La Certification des Parentés Bovines, à quoi cela sert ?

La Certification des Parentés Bovines (CPB) a été mise en place pour :

- **fiabiliser la gestion de la reproduction**
- **permettre la sélection des animaux en élevage**
- **permettre la sélection des animaux pour la monte publique.**

Le dispositif piloté par les EdE constitue en effet la base du Système Information Génétique Français.

INTERET DE LA CPB

Face à la restructuration des élevages et aux exigences de rentabilité accrue, l'évaluation des potentiels génétiques et la sélection d'animaux performants sont des outils cruciaux pour les éleveurs. Ce service permet aux éleveurs adhérents de gérer plus précisément la reproduction dans leur élevage, d'adhérer au service officiel du contrôle de performance viande, d'évaluer le potentiel génétique et de sélectionner les meilleures productrices et ainsi d'améliorer la rentabilité de leur troupeau. Collectivement, le fait de certifier la filiation d'un bovin, c'est-à-dire de valider son identité, ses parents, sa race et d'enregistrer les conditions de sa naissance permet d'évaluer les reproducteurs de chaque race. Grâce à ce suivi, nous pouvons sélectionner les meilleurs taureaux pour les diffuser par l'insémination animale et ainsi améliorer les performances de la race en général.

LE TOUR DE POITRINE POUR ESTIMER LE POIDS DES VEAUX

La fiabilité des poids de naissance déclarés pour les veaux est primordiale pour que l'indexation des caractères de facilités de vêlage ou de naissance soit ensuite la plus précise possible. Depuis le 1er juillet 2013 les éleveurs adhérents à la CPB peuvent donc, pour évaluer le poids des veaux naissants, utiliser une méthode alternative à la pesée : la mesure du tour de poitrine. Ils disposent maintenant de deux méthodes différentes pour indiquer le poids du veau : le tour de poitrine (en cm), ou la pesée du veau (en kg). Pour cette dernière ils doivent alors indiquer si le poids du veau est "pesé" ou "estimé". Mais il reste toujours très important de le faire de façon précise.

L'ENREGISTREMENT DES CONDITIONS DE NAISSANCES

Comme précisé ci-dessus, la codification des conditions de naissance doit être la plus précise et



réaliste possible afin de permettre la sélection des animaux sur le caractère « naissance-vêlage ».

Le tableau ci-dessous précise l'utilisation des différents codes.

Conditions	Précisions
1 = Vêlage sans aide	Qu'une personne soit présente ou non
2 = Vêlage avec aide facile	Assistance d'une seule personne, sans aide mécanique
3 = Vêlage avec aide difficile	Assistance de plus d'une personne et/ou recours à des moyens mécaniques (cordes, vèleuse...)
4 = Césarienne	Présence du vétérinaire
5 = Embryotomie	

Un vêlage assisté par un vétérinaire doit donner lieu à une codification de type 3, 4 ou 5.

ENREGISTRER RAPIDEMENT LES INSEMINATIONS PAR L'ÉLEVEUR

Un des engagements des éleveurs adhérents au dispositif porte sur la tenue d'un registre de monte artificielle et naturelle. Celui-ci est constitué par les bulletins d'insémination artificielle pour l'IA, par l'enregistrement des saillies naturelles observées ou des périodes de mise au taureau des femelles. Il permet de valider les pères et mères déclarés lors des naissances. Cet engagement de suivi des événements de reproduction est associé à un délai maximum pour notifier les inséminations et ce afin de fiabiliser les déclarations. Pour les inséminations réalisées par l'éleveur ce délai d'enregistrement de l'IA est fixé, depuis le 1er octobre 2013, à 120 jours. Au-delà de ce délai les filiations paternelles des veaux issus de ces IA ne sont plus certifiées automatiquement.

PRELEVEMENT D'ADN

Pour pouvoir contrôler l'exactitude des déclarations de naissances des veaux chez les adhérents CPB, l'ADN des taureaux de monte naturelle (comme ceux d'IA) doit être prélevé et référencé. Prochainement les éleveurs pourront, sous certaines conditions, réaliser eux-mêmes le prélèvement ADN de leurs animaux. L'habilitation à prélever d'un éleveur adhérent à la CPB sera soumise à l'agrément de son service Identification. Les éleveurs et le suivi rigoureux qu'ils assurent de leur troupeau sont au cœur de la réussite de la Certification des Parentés Bovines et du Dispositif Génétique.

EN CONCLUSION

Au-delà de son intérêt pour la conduite de troupeau, la CPB est le prérequis indispensable à la conduite de

programmes d'amélioration génétique fiables et efficaces.

Elle permet à chaque éleveur de :

- gérer plus précisément la fonction de reproduction dans son élevage
- évaluer le potentiel génétique de ses reproducteurs et assurer la traçabilité génétique de ses animaux
- choisir au mieux les reproducteurs et éviter les problèmes de consanguinité
- valoriser ses produits lors de leur commercialisation (démarches qualité, vente de reproducteurs...)
- adhérer au service officiel de contrôle des performances

L'éleveur qui adhère au dispositif tient à jour un relevé des saillies et notifie dans les 7 jours après la naissance du veau : son poids de naissance et/ou son tour de poitrine, ses conditions de vêlage et autres informations relatives à l'identification.

Mise en place d'un signe racial distinctif fédérateur

HISTORIQUE ET CONTEXTE

En 2014, un groupe de quatre étudiants de Bordeaux Sciences Agro a mené une étude intitulée :

« Serait-il intéressant de mettre en place un nouveau signe distinctif afin de valoriser les produits finis issus uniquement de race pure Bazadaise ? »

En effet, la race Bazadaise possède une bonne notoriété et sa viande est très recherchée, mais l'IGP « Bœuf de Bazas » porte souvent à confusion puisque c'est un indicateur géographique et non racial. L'enquête réalisée a montré qu'il y avait une volonté des éleveurs de se distinguer avec un nouveau signe fédérateur. Les consommateurs seraient alors certains de consommer de la viande de race Bazadaise, d'une qualité reconnue supérieure. Ce signe distinctif permettrait aussi de promouvoir la race et d'augmenter la communication autour d'elle.

Deux scénarii ont été étudiés. Le premier portait sur la mise en place d'un Label Rouge. La procédure est très contraignante et nécessite l'implication de toute la filière viande pour monter le dossier. De même, cela peut prendre deux à trois ans entre le dépôt de la demande, les corrections et la validation du dossier. Par la suite, son fonctionnement implique également de nombreux coûts et contrôles. Cette idée a donc été abandonnée et le choix s'est tourné vers une marque raciale. Celle-ci est beaucoup plus simple à mettre en place. Les seuls frais sont ceux du dépôt



dont le coût s'élève à 225€. Son fonctionnement n'est pas contraignant puisque la marque ne doit pas obligatoirement être viable et n'a pas besoin non plus d'avoir une activité permanente. Les professionnels et personnalités politiques interrogés favorables à la mise en place d'un signe distinctif ont également opté pour ce deuxième scénario.

DEPOT DE LA MARQUE A L'INPI

Le dépôt de la marque « La Bazadaise » a impliqué un travail préalable avec la rédaction d'un cahier des charges exposant les exigences techniques et règles d'usage, ainsi que la création d'une charte graphique. Le signe distinctif doit couvrir l'ensemble des productions : animaux de boucherie (vache, bœuf, génisse), veaux de boucherie (veau de lait, VSLM, veau rosé) et jeunes bovins (broutard, taurillon). Chaque production doit respecter des exigences techniques concernant l'âge à l'abattage, le poids des carcasses, l'état d'engraissement et le classement des carcasses. Le cahier des charges stipule également des exigences techniques pour la race avec l'adhésion des éleveurs à la CBPE (Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage). De plus, toute personne souhaitant utiliser cette marque doit impérativement être adhérente de l'OS. La démarche « La Bazadaise » est donc destinée à mettre en avant un produit de race Bazadaise. Il faut que ce dernier soit facilement reconnaissable par les consommateurs et cela passe donc par l'utilisation d'un logo. Celui-ci est bien évidemment soumis à une charte graphique, qui a été déposée en même temps que le cahier des charges.



Les couleurs du logo font partie intégrante de son identité et ne peuvent être modifiées. Le logotype n'est en effet pas modifiable et ne doit en aucun cas être déformé. Si la marque « La Bazadaise » est utilisée sur un produit déjà soumis à une marque privée ou un SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine), le cahier des charges de la marque privée ou du SIQO vient en complément de celui de la marque « La Bazadaise ». Cependant, le logotype « La Bazadaise » sur un produit sous SIQO passe en second plan.

La marque a officiellement été déposée le 8 janvier 2016 à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Il est temps pour l'OS de passer le relais à une association de gestion de la marque.

FONCTIONNEMENT DE LA MARQUE

L'OS a travaillé en amont sur la réflexion et a été jusqu'au dépôt de la marque collective « La

Bazadaise ». Excellence Bazadaise est donc propriétaire de celle-ci mais sa gestion ne rentre pas dans les missions d'un organisme de sélection. C'est pourquoi il faut mettre en place une association ayant pour but de s'occuper du fonctionnement de cette marque : Association de Gestion de la Marque Collective « La Bazadaise ».

Pour mettre en place cette association, l'OS a demandé aux syndicats départementaux et aux autres départements d'élire des représentants qui sont les suivants :

- Gironde : Laurent DARCOS et Sébastien MANSEAU
- Landes : Paul DUSSAU et Joël SILLAC
- Pyrénées-Atlantiques : Guillaume LACOSTE et Sébastien TOULET-BLANQUET
- Gers : Jean-Luc ABEILHE et Richard BEZIAT
- Hautes-Pyrénées / Haute-Garonne : Julien PAUCIS et Laurent PENE
- Autres départements : Jean-Claude MEURANT et Sébastien PUJOL

(N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants pour faire part de vos suggestions ou demander de plus amples informations.)

Maintenant que ces représentants ont été nommés, une première réunion va avoir lieu (prévue le 1 juillet 2016) pour constituer l'association. Pour cela, il sera nécessaire d'élire un bureau, de finaliser le règlement intérieur et les statuts déjà rédigés. L'OS met donc à disposition de cette association la marque et son logo, sous engagement d'une gestion saine (convention). Excellence Bazadaise sera alors membre bienfaiteur et adhèrera à l'association, qui elle-même sera adhérent à l'OS via le pôle 4. Une clause importante est stipulée dans le règlement intérieur : toute personne voulant adhérer à l'association et utiliser la marque a pour obligation d'être également adhérent à l'OS.

Il est maintenant temps à l'OS de passer le relais à l'association. Nous lui souhaitons beaucoup de réussites et succès.

